

Adresses et horaires d'ouverture

Le service RPE de Mérignac vous accueille sur l'un ou l'autre de ses deux espaces :



- **Relais de la Maison Petite Enfance**

Avenue du Président René Coty

Tél. : 05 56 55 66 08

Animatrices : Élisabeth Estrabou
et Valérie Oulières

Mail : relais.assmat@merignac.com

Du lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-17h30

Mercredi : 8h30-18h

- **Relais d'Arlac :**

12, avenue du Maréchal Joffre

Tél. : 05 56 45 50 60

Animatrice : Marie-Christine Barbier

Mail : relais.assmat@merignac.com

Lundi : 9h-12h30

Mardi : 9h-13h / 14h-18h15

Mercredi : 9h-17h

Jeudi et vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h



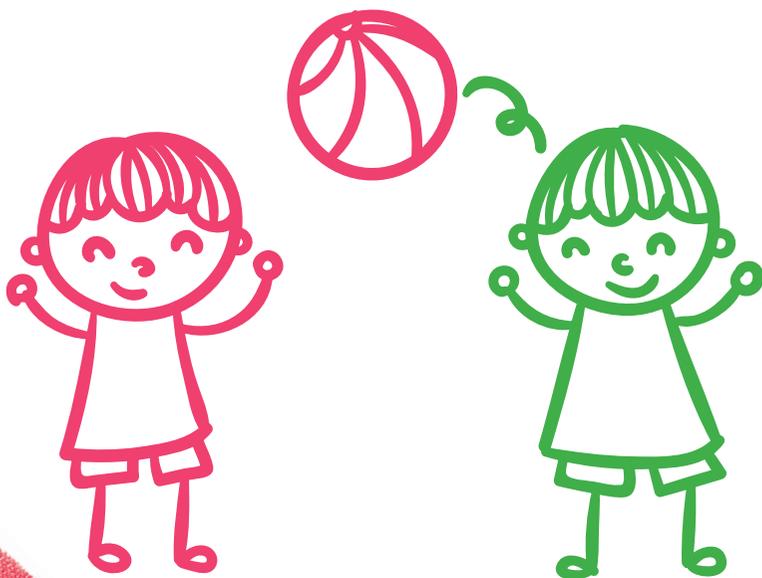
Mérignac

merignac.com



Relais Petite Enfance de M̄rignac

Anciennement RAM



Lieu

➔ Le RPE* est un lieu ressource ouvert aux parents et aux assistantes maternelles, où chacun peut trouver :

- informations,
- aide,
- soutien,
- écoute,

en toute neutralité, et dans le respect de la confidentialité.



➔ Mais il est également un lieu d'accueil qui permet :

- les échanges entre assistantes maternelles,
- les activités d'éveil et de socialisation des enfants.

Enfants

➔ Les enfants viendront partager avec leur assistante maternelle :

- des espaces de jeux,
- des temps d'activité,
- des rencontres avec d'autres enfants,
- des temps festifs en partenariat avec des structures petite enfance : carnaval, Noël...

Chaque site du service Relais Petite Enfance présente un espace particulier, permettant de mettre en place des activités différentes.

Matinées d'activités (hors vacances scolaires)			
RPE Arlac	RPE Maison Petite Enfance	Maison des habitants de Beutre et Beudésert	Centre social de Capeyron Le puzzle
Mardi et jeudi de 9h30 à 11h30	Tous les matins de 9h30 à 11h30	Un vendredi par mois	Un lundi par mois

Parents

➔ Lors de votre recherche d'une assistante maternelle, vous trouverez au relais des informations sur :

- Le métier d'assistante maternelle.
- Vos droits et devoirs d'un « particulier employeur ».
- Le statut des assistantes maternelles et leur convention collective.
- Vos prestations CAF.
- Tous les modes d'accueil existants.



➔ Tout au long de l'accueil, vous trouverez au relais une écoute, une aide, un accompagnement :

- Pour toutes vos interrogations concernant l'accueil.
- Pour des informations plus spécifiques, une orientation vers les services compétents.

Assistants Maternelles

➔ Lors de votre entrée dans la profession, vous trouverez au relais des informations :

- Sur votre métier, votre statut d'assistante maternelle.
- Sur votre convention collective.
- Sur vos droits et devoirs de « salariée d'un particulier employeur ».

➔ Tout au long de l'exercice de votre profession, vous trouverez au relais une écoute, une aide, un accompagnement :

- Dans l'exercice de votre pratique professionnelle.
- Dans votre démarche de professionnalisation.
- Des temps d'éveil vous sont proposés ainsi que des moments exceptionnels de regroupement (fêtes, pique-nique, ateliers exceptionnels, réunions).